



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 0 836 822 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
22.04.1998 Bulletin 1998/17

(51) Int. Cl.⁶: **A47F 7/03**

(21) Numéro de dépôt: **97810715.9**

(22) Date de dépôt: **29.09.1997**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV RO SI

(72) Inventeur: **Renevey, Roland**
1754 Rosé (CH)

(74) Mandataire:
AMMANN PATENTANWALTE AG BERN
Schwarztorstrasse 31
3001 Bern (CH)

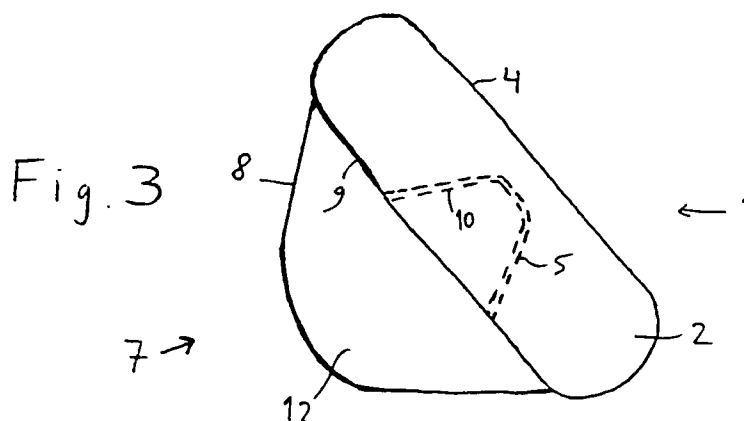
(30) Priorité: **17.10.1996 CH 2541/96**

(71) Demandeur: **Gainerie Moderne SA**
1701 Fribourg (CH)

(54) **Dispositif d'emballage et de présentation d'au moins une pièce de joaillerie ou d'horlogerie et support de présentation ou de rangement d'au moins une pièce de joaillerie ou d'horlogerie susceptible d'être utilisé dans le dispositif**

(57) Dans un dispositif d'emballage et de présentation d'une pièce de joaillerie ou d'horlogerie comprenant un support destiné à recevoir ladite pièce, le support, selon une première configuration, est constitué d'un premier module (1) présentant une surface de soutien (4) ayant une première longueur de soutien, ou, selon une deuxième configuration, résulte de l'assemblage de ce premier module (1) avec au moins un deuxième module complémentaire amovible (7), le support selon cette deuxième configuration présentant une surface de soutien (4, 8) ayant une longueur de soutien supérieure

à la première. Ainsi, le dispositif, qui est facile à produire et peu coûteux, rend possible l'emballage et la présentation avantageuse de plusieurs types de pièces de joaillerie ou d'horlogerie. Le support avec ses multiples configurations en fonction du nombre et des dimensions des modules (1, 7) utilisés permet l'utilisation d'un seul dispositif pour des pièces de joaillerie ou d'horlogerie ayant des tailles différentes. Le module amovible du support facilite l'adaptation de celui-ci à la taille de la pièce à emballer et/ou à présenter.



EP 0 836 822 A1

Description

La présente invention concerne un dispositif d'emballage et de présentation d'au moins une pièce de joaillerie ou d'horlogerie selon le préambule de la revendication 1. L'invention porte aussi sur un support de présentation ou de rangement d'au moins une pièce de joaillerie ou d'horlogerie susceptible d'être utilisé dans un tel dispositif.

Les dispositifs d'emballage et de présentation de pièce de joaillerie ou montre (aussi appelés "écrins") qui sont actuellement largement commercialisés sont constitués de structures rigides en matériau synthétique ou en carton qui se présentent généralement sous la forme d'une boîte comportant une partie formant logement dans lequel la montre ou la pièce de bijouterie est destinée à venir se positionner directement ou par l'intermédiaire d'un support, un couvercle étant destiné à venir se rabattre sur ladite partie pour fermer la boîte. A cet effet, ce type de boîte comprend généralement un système de fermeture mécanique. Dans le cas d'un bracelet ou d'une montre-bracelet, le bracelet est fermé pour que la pièce tienne sur le support. Afin de présenter avantageusement des pièces de taille différente, des supports différents appropriés spécifiquement pour soutenir telles ou telles pièces (par exemple les montres-bracelets homme, femme ou enfant, chacune ayant sa propre longueur de bracelet standard), sont prévus.

Le but de l'invention est de réaliser un dispositif d'emballage et de présentation d'au moins une pièce de joaillerie ou d'horlogerie avec un support pour ladite pièce, qui rend possible l'emballage et la présentation avantageuse de plusieurs types de pièces de joaillerie ou d'horlogerie, et dont la fabrication est facile et peu coûteuse.

L'objectif est atteint grâce aux moyens définis dans la revendication 1. Le support, pouvant présenter plusieurs configurations en fonction du nombre et des dimensions des modules utilisés, permet l'utilisation d'un seul dispositif pour des pièces de joaillerie ou d'horlogerie ayant des tailles différentes, sans la nécessité de construire des supports entiers de taille différente et spécifiquement appropriée, ce qui signifie une réduction des frais de production importante. Le(s) module(s) amovible(s) du support facilite(nt) l'adaptation de celui-ci à la taille de la pièce à emballer et/ou à présenter.

Les moyens définis dans les revendications dépendantes permettent, quant à eux, de réaliser l'invention selon des exécutions préférées.

Une forme d'exécution du dispositif selon l'invention sera maintenant décrite à titre d'exemple non limitatif, à l'appui des dessins annexés dans lesquels

la Fig. 1 représente trois vues orthogonales du premier module selon l'invention,

la Fig. 2 représente trois vues orthogonales du

deuxième module selon l'invention,

la Fig. 3 est une vue de côté schématique en coupe partielle du premier et deuxième module à l'état assemblé,

la Fig. 4 montre trois vues orthogonales schématiques en coupe partielle du dispositif selon l'invention sans le premier et deuxième module et

la Fig. 5 est une vue de côté du dispositif avec le premier et deuxième module à l'état assemblé.

Les Figures 1a, 1b et 1c représentent trois vues orthogonales du premier module 1 selon l'invention, les Figures 1a et 1c montrant respectivement une première et une deuxième vue de côté du module 1, la Figure 1b représentant une vue de dessus. Le module 1 présente une forme substantiellement cylindrique avec une section droite ovale ou oblongue. Les deux faces latérales parallèles 2, 3 du module 1 sont, par exemple, réalisées en carton, en bois ou en matériau synthétique, leurs surfaces extérieures étant de préférence revêtues de cuir, de daim, de simili-cuir, de tissu ou de tout autre matériau approprié. Entre lesdites faces latérales 2, 3 se trouve une partie servant de coussin, par exemple en mousse, entourée d'une surface de soutien cylindrique continue 4 en cuir, daim, simili-cuir ou tout autre matériau approprié, laquelle surface de soutien 4 est destinée à recevoir une ou plusieurs pièces de joaillerie ou d'horlogerie. La longueur de soutien de ladite surface de soutien 4 correspond à peu près à la longueur du pourtour des faces latérales 2, 3.

Le premier module 1 est pourvu de deux fentes latérales parallèles 5, 6 aptes à recevoir deux languettes latérales correspondantes du deuxième module (voir Fig. 2). Lesdites fentes 5, 6 sont avantageusement prévues auprès des faces latérales 2, 3 et environ à mi-distance des extrémités du module oblong 1 (voir Fig. 1b). Elles constituent des moyens permettant de relier entre eux de façon amovible le premier et le deuxième module.

Les Figures 2a, 2b et 2c représentent trois vues orthogonales du deuxième module 7 selon l'invention, les Figures 2a et 2c montrant respectivement une première et une deuxième vue de côté du module 7, la Figure 2b représentant une vue de dessus. Le module 7 présente une surface de soutien discontinue 8, celle-ci étant prolongée de part et d'autre d'une partie de liaison, c'est-à-dire reliant cette surface de soutien 8, laquelle partie comprend une surface 9 destinée à se mettre en regard ou au contact d'une portion de surface de soutien du premier module 1.

En outre, ce deuxième module 7 est muni de deux languettes latérales 10, 11 destinées à coopérer avec les fentes latérales 5, 6 du premier module 1. Lesdites languettes 10, 11 sont de préférence formées comme des prolongations partielles de deux faces latérales

parallèles 12, 13 qui sont, par exemple, réalisées en carton, en bois ou en matériau synthétique, leurs surfaces extérieures étant revêtues de cuir, de daim, de simili-cuir ou de tout autre matériau approprié. Les languettes 10, 11 présentent une forme triangulaire ou trapézoïdale, ce qui facilite le montage et le démontage du support. Entre lesdites faces latérales 12, 13 se trouve une partie servant de coussin, par exemple en mousse, entourée, d'une part, de la surface de soutien cylindrique discontinue 8 en cuir, daim, similicuir ou tout autre matériau approprié et, d'autre part, de la surface de liaison 9.

La Figure 3 est une vue de côté schématique en coupe partielle du premier et deuxième module 1, 7 à l'état assemblé. Les languettes 10, 11 sont introduites dans les fentes respectives 5, 6, reliant ainsi par friction entre eux de façon amovible le premier et le deuxième module 1, 7 qui présentent ensemble une forme essentiellement cylindrique avec une section droite approximativement triangulaire dont les sommets sont arrondis. Dans cette deuxième configuration, le support présente une surface de soutien 4, 8 ayant une longueur de soutien supérieure à la "longueur" de la surface de soutien 4 du seul premier module 1, ledit support pouvant ainsi être adapté, en fonction des dimensions du deuxième module 7, aux tailles les plus diverses des pièces de joaillerie ou d'horlogerie à emballer et/ou à présenter. Il est aussi possible de prévoir, par exemple, un troisième module, qui pourrait être monté sur le premier module 1 ou sur le deuxième module 7, permettant de réaliser un support ayant une surface de soutien d'une autre longueur encore.

Dans l'exemple illustré, le premier module 1 peut constituer à lui seul un support présentant une surface de soutien 4 susceptible de recevoir, par exemple, une montre-bracelet femme. Mais ce premier module 1, lorsqu'il est muni du deuxième module détachable 7, forme un nouveau support offrant une surface de soutien prolongée 4, 8 susceptible de recevoir, par exemple, une montre-bracelet homme.

Quoique les fentes 5, 6 et les languettes 10, 11 se sont avérées avantageuses en ce qui concerne le coût de fabrication et la facilité d'assemblage et de démontage du support ainsi que la liaison sûre et fiable des modules 1 et 7, il va de soi que tout autre moyen de liaison approprié est possible.

La Figure 4 montre trois vues orthogonales schématiques en coupe partielle du dispositif selon l'invention sans le premier et deuxième module 1, 7, les Figures 4a et 4c montrant respectivement une première et une deuxième vue de côté du dispositif, la Figure 4b représentant une vue de dessus. Le dispositif comprend une boîte 14 composée d'une partie 15 formant logement et d'un couvercle 16. Ladite boîte 14 est pourvue d'un organe de réception ou de soutien pouvant coopérer avec le support composé soit du seul premier module 1, soit des deux modules 1, 7. Selon l'exemple, cet organe est constitué d'un préformé 17 pourvu d'un

évidement 18 servant de logement au support pris dans l'une ou l'autre de ses deux configurations.

L'évidement 18 peut avoir une forme essentiellement cylindrique avec une section en segment de cercle ou d'ovale. Dans l'exemple illustré, l'évidement 18 a une forme essentiellement prismatique avec une section polygonale et convexe. Ceci permet de ranger le support avec la pièce à présenter sous des angles différentes (voir Fig. 5) dans la boîte 14, chaque inclinaison du support correspondant à une position oblique de présentation différente de la pièce en question.

L'évidement 18 présente deux parois latérales parallèles 19, 20 pour serrer le support ainsi qu'une surface de base 21 ayant au moins une partie oblique 22. De préférence, la largeur du premier module 1 est légèrement supérieure à la largeur du deuxième module 7, de sorte que l'organe 17 coopère essentiellement avec le premier module 1. De cette façon, le support en soi, dans toutes ses configurations, peut facilement être retiré du logement, sans que le premier et le deuxième module 1, 7 soient déliés, car la désolidarisation dans ce cas rendrait l'enlèvement ou l'extraction du seul deuxième module 7 hors du logement 17 pénible. Un fermoir 23 est prévu pour la boîte 14, ainsi qu'une couche molle 24 munie d'un revêtement à l'intérieur du couvercle 16, laquelle couche assure le rangement sûr de la ou des pièce(s) à emballer et/ou à présenter dans la boîte 14.

La Figure 5 est une vue de côté du dispositif avec le premier et deuxième module 1, 7 à l'état assemblé. Une montre 25, par exemple une montre homme, avec un bracelet 26 est montée sur le support constitué du premier et deuxième module 1, 7. En écartant le deuxième module 7, ledit support est immédiatement prêt à recevoir une pièce d'une autre taille, par exemple une montre femme. Le dispositif selon l'invention rend alors possible, en fonction des dimensions du premier et deuxième module 1, 7 (et d'éventuels modules additionnels), l'emballage et la présentation avantageuse de quasiment tous types de pièces de joaillerie ou d'horlogerie.

Revendications

1. Dispositif d'emballage et de présentation d'au moins une pièce de joaillerie ou d'horlogerie comprenant un support destiné à recevoir ladite pièce, caractérisé en ce que le support, selon une première configuration, est constitué d'un premier module (1) présentant une surface de soutien (4) ayant une première longueur de soutien, ou, selon une deuxième configuration, résulte de l'assemblage de ce premier module (1) avec au moins un deuxième module complémentaire amovible (7), le support selon cette deuxième configuration présentant une surface de soutien (4, 8) ayant une deuxième longueur de soutien.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le premier module (1) présente une forme essentiellement cylindrique avec une section ovale ou oblongue.
3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le deuxième module (7) présente une surface de soutien discontinue (8) étant prolongée de part et d'autre d'une partie de liaison (9).
4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que la partie de liaison comprend une surface (9) destinée à se mettre en regard ou au contact d'une portion de surface de soutien (4) du premier module (1).
5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le premier (1) et le deuxième (7) module sont pourvus de moyens permettant de les relier entre eux de façon amovible.
6. Dispositif selon la revendication 5, caractérisé en ce que le premier module (1) présente au moins une fente (5, 6) apte à recevoir une languette correspondante (10, 11) du deuxième module (7).
7. Dispositif selon la revendication 6, caractérisé en ce que le premier module (1) présente deux fentes latérales parallèles (5, 6) aptes à recevoir deux languettes latérales correspondantes (10, 11) du deuxième module (7).
8. Dispositif selon la revendication 6 ou 7, caractérisé en ce que la (les) languette(s) latérale(s) (10, 11) du deuxième module (7) présente(nt) une forme triangulaire ou trapézoïdale.
9. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que le premier (1) et le deuxième (7) module présentent, à l'état assemblé, une forme essentiellement cylindrique avec une section approximativement triangulaire dont les sommets sont arrondis.
10. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il comprend une boîte (14) pourvue d'un organe de réception ou de soutien (17) pouvant coopérer avec le support composé soit du seul premier module (1), soit de plusieurs modules (1, 7).
11. Dispositif selon la revendication 10, caractérisé en ce que ledit organe est constitué d'un préformé (17) pourvu d'un évidement (18) servant de logement au support pris dans l'une quelconque de ses configurations.
12. Dispositif selon la revendication 11, caractérisé en

ce que l'évidement (18) a une forme essentiellement cylindrique avec une section en segment de cercle ou d'ovale.

- 5 13. Dispositif selon la revendication 11, caractérisé en ce que l'évidement (18) a une forme essentiellement prismatique avec une section polygonale et convexe.
- 10 14. Dispositif selon l'une des revendications 11 à 13, caractérisé en ce que l'évidement (18) présente deux parois latérales parallèles (19, 20) pour serrer le support ainsi qu'une surface de base (21) ayant au moins une partie oblique (22).
- 15 15. Dispositif selon l'une des revendications 10 à 14, caractérisé en ce que la largeur du premier module (1) est légèrement supérieure à la largeur du deuxième module (7), de sorte que l'organe (17) coopère essentiellement avec le premier module (1).
- 20 16. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 15, caractérisé en ce que plusieurs deuxièmes modules (7) sont prévus, chacun offrant, en état assemblé, une surface de soutien ayant une longueur de soutien différente.
- 25 17. Support de présentation ou de rangement d'au moins une pièce de joaillerie ou d'horlogerie susceptible d'être utilisé dans un dispositif selon l'une des revendications 1 à 16.
- 30
- 35
- 40
- 45
- 50
- 55

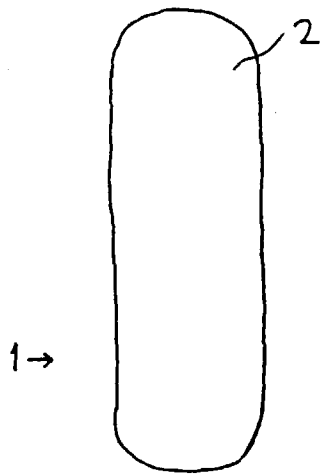


Fig. 1a

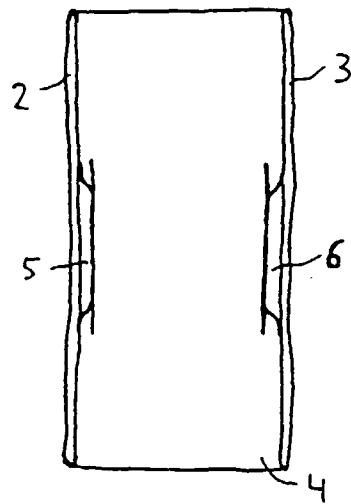


Fig. 1b

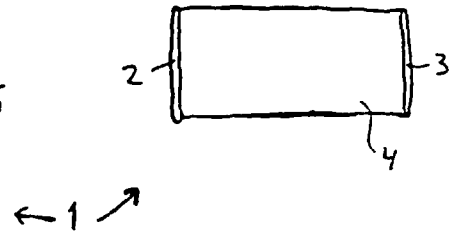


Fig. 1c

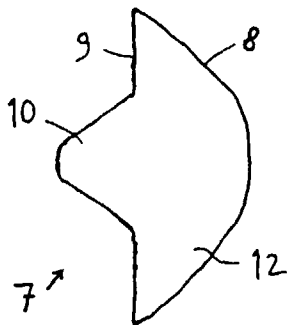


Fig. 2a

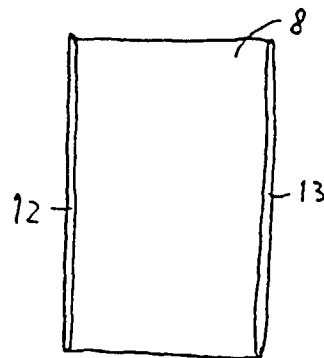


Fig. 2b

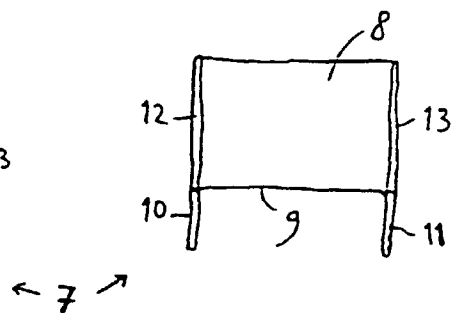
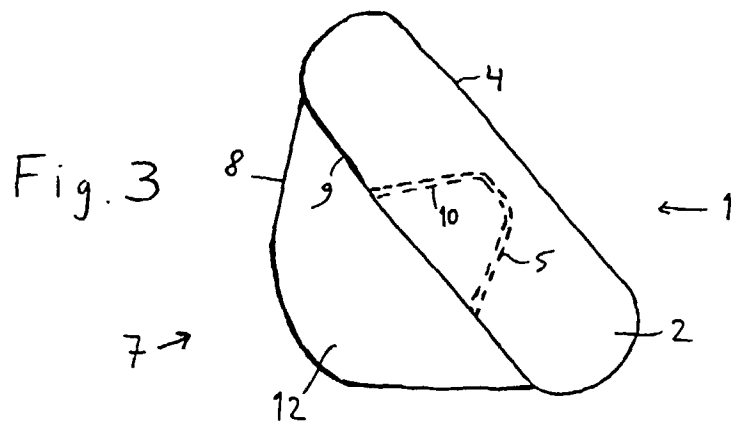


Fig. 2c



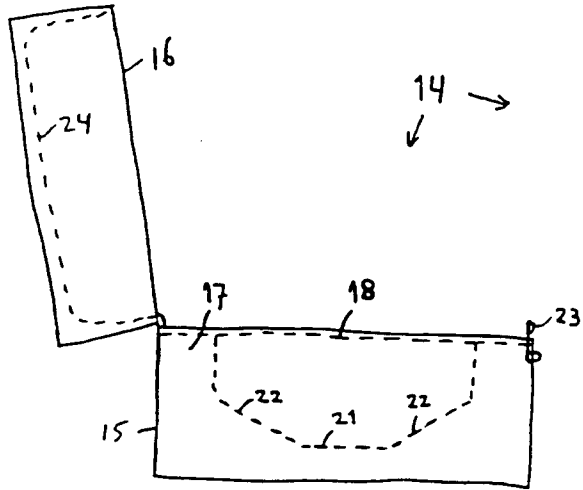


Fig. 4a

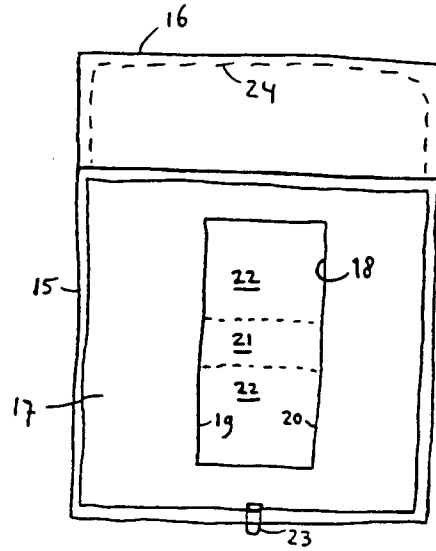


Fig. 4b

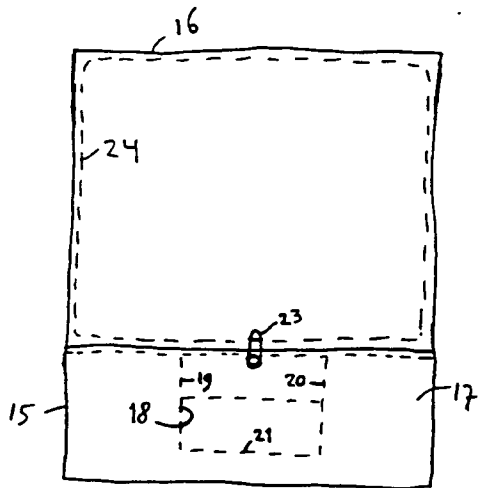


Fig. 4c

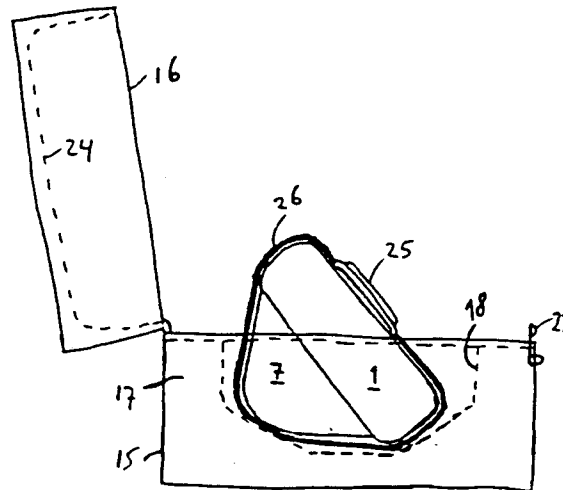


Fig. 5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 97 81 0715

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	US 2 180 885 A (J.R. SUNDEE) 21 novembre 1939 * page 1, colonne de droite, ligne 4 - ligne 55; figures 1-4 *	1-4,9-17	A47F7/03
A	CH 581 459 A (RÜDISÜHLI, NÄNNY & CO AG) 15 novembre 1976 * colonne 2, ligne 30 - ligne 39; figures 1-3 *	1-5, 9-12,17	
A	US 5 181 608 A (J.L. HERZOG) 26 janvier 1993 * colonne 3, ligne 32 - ligne 61; figures 3,4 *	1	
A	CH 518 081 A (FIRMA OTTO WILD) 31 janvier 1972 * colonne 4, ligne 64 - colonne 5, ligne 18; figures 4,8 *	1	
A	US 4 011 942 A (L.J. CROSSLEN) 15 mars 1977		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
A	US 5 383 552 A (J.N. DIKOWITZ) 24 janvier 1995		A47F A45C
A	US 1 774 430 A (L. FLIER) 26 août 1930		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 16 janvier 1998	Examineur Schmitt, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)